



N°2024-029

Technicien(ne) d'animation territoriale

1. Conditions d'accès

Corps/Grade : Catégorie B ouvert aux personnes titulaires de la fonction publique (Etat, territoriale ou hospitalière) par voie de détachement d'une durée de 3 ans), ou par voie contractuelle pour les non fonctionnaires- (CDD de droit public 3 ans)

2. Contexte et organisation

Le Parc national de La Réunion, créé par le Décret 2007-296 du 5 mars 2007, est géré par un établissement public à caractère administratif placé sous tutelle du ministère de l'environnement.

La création du Parc national répond à la volonté de préserver un environnement remarquable en prenant en compte les particularités locales et les objectifs d'un développement durable du territoire.

La création du Parc national a eu lieu dans le cadre de la loi de 2006 qui élargit les missions historiques des parcs en y ajoutant les aspects d'aménagement et de développement durable, intègre au territoire classé une zone optimale d'adhésion ouverte aux communes, refonde la gouvernance basée sur un triptyque Conseil d'Administration (instance délibérative), Conseil Scientifique et Conseil Économique Social et Culturel (instances consultatives) et fait obligation de construire un projet de territoire fixant les grandes orientations à 15 ans (charte).

Le patrimoine naturel réunionnais se caractérise par un volcanisme encore actif, un endémisme très important et une grande palette d'habitats, de paysages minéraux ou végétaux, qui ont justifié l'inscription des Pitons, Cirques et Remparts de l'île de La Réunion sur la liste du Patrimoine mondial par l'Unesco qui correspondent au cœur de parc, augmenté de quatre sites en aire d'adhésion. L'établissement public du Parc national de la Réunion est gestionnaire de ce Bien pour le compte de l'Etat et la charte tient lieu de plan de gestion.

Dans un contexte de croissance démographique et de développement de l'urbanisme, l'établissement public doit faire vivre et animer le projet de territoire défini par la Charte du parc national (approuvée par décret le 21 janvier 2014), en mettant en œuvre ou coordonnant des actions identifiées et construites avec les différents partenaires.

L'action de l'établissement est donc encadrée par la Charte qui est bâtie autour de quatre enjeux majeurs ; (1) préserver la diversité des paysages et accompagner leurs évolutions, (2) inverser la tendance à la perte de la biodiversité, (3) valoriser le patrimoine culturel des hauts et assurer la transmission de ses valeurs, (4) impulser une dynamique de développement économique pour les Hauts. A ces quatre enjeux, il faut également ajouter un objectif transversal de diffusion de la connaissance et de sensibilisation des publics.

Les actions issues de la priorisation des enjeux de la charte sont les composantes d'un plan pluriannuel d'action à 4 ans, autour desquels sont mobilisés les moyens humains et financier de l'établissement. Pour atteindre les objectifs fixés, le Parc doit contribuer à faire converger les politiques déconcentrées et décentralisées sur les champs utiles et en cohérence avec la charte. A cet effet, l'équipe développe une forte démarche de partenariat avec l'ensemble des acteurs du territoire et plus spécifiquement les différents niveaux de collectivité et l'Etat.

L'établissement public Parc national est organisé géographiquement en plusieurs sites :

- un siège situé à la Plaine des Palmistes qui héberge la direction, le secrétariat général et quatre services techniques
- et quatre services territoriaux dits « secteurs », installés à la Plaine des Palmistes (Secteur Est), TroisBassins (Secteur Ouest), St Pierre (Secteur Sud) et Saint-Denis (Secteur Nord).

3. Nature de l'activité

Sous l'autorité hiérarchique de la responsable de secteur, le/la technicien.ne aura pour missions :

- Mettre en œuvre et suivre les actions affectées en pilotage sur les territoires de projet et autres actions thématiques confiées au secteur ;
- Actualiser les objectifs et méthodologies de ces actions en concertation avec l'équipe ;
- Définir et mettre en place des actions sur d'autres micro-territoires du secteur en fonction des sollicitations des partenaires locaux ;
- Apporter un appui technique et administratif aux acteurs locaux ;
- Animer des groupes de travail sur les enjeux de gestion des territoires ;
- Contribuer à la sensibilisation et concertation des habitants et usagers des territoires de projet ; Développer, construire et formaliser les partenariats nécessaires aux projets de territoire.

Remarque : ce poste présente donc une dimension relationnelle, administrative et rédactionnelle.

4. Savoir-faire et compétences requises

Savoirs, connaissances :

- Connaissance des patrimoines naturel et culturel réunionnais et de leurs enjeux,
- Connaissance du contexte institutionnel et réglementaire des espaces protégés,
- Connaissance des enjeux environnementaux et socio-économiques du territoire réunionnais,
- Connaissance des acteurs du territoire, et plus particulièrement des acteurs intervenant sur les communes du secteur,
- Bonne connaissance des règles d'urbanisme et des documents de planification,
- Fonctionnement d'un établissement public.

Savoir-faire et aptitudes :

- Conduite et gestion de projets,
- Elaboration de stratégie opérationnelle,
- Capacité d'animation et de concertation,
- Capacité rédactionnelle et de synthèse : Rédaction de cahiers des charges, de notes et de bilans,
- Recherche et mobilisation de financement (Programme UE, AMI...) et suivi financier de projet
- Maîtrise des logiciels bureautiques et SIG, - Bonne condition physique.

Savoir-être et qualités relationnelles :

- Esprit d'initiative et d'autonomie,
- Rigueur et sens de l'analyse,
- Adaptabilité,
- Disponibilité,



- Aptitudes au travail en équipe et en réseau, - Goût pour le dialogue territorial, - Sens de l'organisation.

5. Conditions et moyens d'exercice

- Niveau de formation souhaité : Bac + 2 ou BAC + 3 ;
- Profil : aménagement du territoire, développement territorial, développement local, développement agricole, tourisme durable ou équivalent ;
- Expérience : au moins débutant (1 à 3 ans) ;
- Télétravail : pas de télétravail ;
- Permis B manuel obligatoire pour utilisation autonome des véhicules de service ;
- Disponibilité, ponctuellement la nuit, week-end et jours fériés.

6. Localisation du poste

Résidence administrative : La Plaine-des-Palmistes, avec déplacements fréquents dans le secteur Est, à savoir Bras-Panon, Saint-Benoît, Sainte-Rose, mais aussi ponctuellement Tampon et Saint-Joseph.

7. Conditions de rémunération :

Pour les candidats fonctionnaires : selon dernière situation statutaire.

Pour les candidats contractuels : selon conditions de reprise d'ancienneté prévues au décret n°2016-1697 (sur présentation de justificatifs d'emploi) et de classement sur la grille de rémunération des personnels d'exécution.

8. Modalités de dépôt des candidatures

Date limite de dépôt des candidatures : au plus tard le 13 octobre 2024 minuit

La candidature composée d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae ainsi que des derniers compte rendu d'évaluation professionnelle, du dernier arrêté de situation indiciaire

(pour les fonctionnaires) et de la date de disponibilité est à transmettre exclusivement à l'adresse courriel suivante : contact-rh@reunion-parcnational.fr, (demande d'accusé de réception automatique).

Prise de poste souhaitée dès que possible (poste vacant)

Personnes à contacter pour information

Madame Cannelle PHILLIPPS – Responsable du secteur Est (cannelle.phillipps@reunion-parcnational.fr).